



Sommaire

Saviez-vous que?

Le ministre des Transports, Claude Williams

Le ministre de la Sécurité publique et Solliciteur général, Robert Trevors

Vous avez une question?

Ponts – Comptes rendus des principaux projets

Conditions routières

Avis aux camionneurs : limitations de poids au printemps 2011

Avis aux camionneurs : nouvelles règles relatives à l'arrimage du chargement

Saviez-vous que?

Le budget des dépenses en capital pour 2011-2012 du ministère des Transports est axé sur les priorités du gouvernement en matière de viabilité et de responsabilité. Le gouvernement provincial investira 313,2 millions de dollars dans de nouveaux projets de routes, de ponts et de traversiers, ainsi que pour de l'équipement, au cours du prochain exercice financier.

<http://www.gnb.ca/0113/budget/2011-12/index-f.asp>

Entente visant à éliminer les péages sur le pont du port de Saint John – Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, et le premier ministre, David Alward, ont annoncé la conclusion d'un accord visant à abolir les péages sur le pont du port de Saint John. Le gouvernement entreprendra immédiatement le travail législatif et technique nécessaire au transfert du pont au réseau routier provincial.

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2010.11.1814.html>

Le pont entre Clair et Fort Kent sera remplacé par les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine.

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/multimedia/mmerender.2011.01.2011-01-28_1.jpg.html

Des mesures temporaires sont en place

24 heures sur 24 pour permettre la circulation à double sens des voitures et à sens unique des véhicules de plus de 3,6 tonnes.

<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2011.02.0124.html>

Le ministre des Transports, Claude Williams



Le ministère des Transports a accueilli son nouveau ministre, M. Claude Williams, à l'automne 2010. En tant que ministre des Transports et de l'Infrastructure, Claude Williams est responsable des routes, des ponts et des traversiers de la province ainsi que de l'infrastructure immobilière gérée par le ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Originaire de Saint-Antoine, M. Williams a fait ses débuts en politique provinciale en 2001, remportant l'élection partielle dans la circonscription de Kent-Sud. Réélu en 2003, il a été nommé ministre de l'Éducation en 2006. Après sa réélection en 2006, il est devenu le porte-parole officiel de l'opposition dans les dossiers des pêches, des langues officielles, de la Francophonie et pour les enjeux touchant le ministère des Transports.

M. Williams détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de Moncton. Il est bien connu dans sa communauté, ayant œuvré dans diverses organisations au cours des ans. Son épouse, Bernice LeBlanc, et lui ont deux filles, Vicky et Monica.

Le ministre de la Sécurité publique et Solliciteur général, Robert Trevors

Robert Trevors a été nommé ministre de la Sécurité publique et solliciteur général en octobre 2010 après avoir été élu député de la circonscription de Miramichi-Centre à l'élection provinciale du 27 septembre.



M. Trevors a travaillé pendant 28 ans dans le domaine de l'industrie forestière, dont 22 ans dans un poste de direction chez UPM Kymmene Miramichi.

Il a aussi rempli trois mandats au conseil municipal de Miramichi en plus d'occuper divers postes de direction comme bénévole pour le hockey mineur, junior et senior.

En 2008, M. Trevors a été chef de cabinet de la députée fédérale Tilly O'Neill Gordon.

Il est né et a grandi à Miramichi. M. Trevors et son épouse, Sherry, ont une fille, un gendre et deux petites-filles.

Vous avez une question?

Faites-nous parvenir un courriel à notre adresse électronique particulière pour les camionneurs! Special.Permits@gnb.ca





Volume 7 – Numéro 1 Mars 2011

Ponts – Comptes rendus des principaux projets



Le pont Princess Margaret, sur la route 8 à Fredericton, demeure un chantier actif. La vitesse permise est réduite à 50 km/h et la limitation de poids de 43 500 kg (43,5 t) est maintenue. Le pont sera fermé du 8 mai au 5 septembre 2011 pendant la dernière phase des travaux de réparation de cet ouvrage d'art de 53 ans.

Il est possible que la première journée de fermeture du pont ne soit pas le 8 mai en raison des conditions météorologiques et du risque d'inondation au printemps.

Le ministère des Transports et la Ville de Fredericton préparent conjointement un plan de gestion de la circulation. De plus, diverses mesures seront prises pour s'assurer que les touristes et l'industrie du camionnage sont au courant de la fermeture du pont et pour permettre aux automobilistes de se renseigner en ligne et par l'intermédiaire des médias sur l'état de la circulation et les travaux sur le pont.

Pour de plus amples renseignements sur ce projet de construction :

<http://www.gnb.ca/0113/advisory/PMB-f.asp>

Conditions routières



au Nouveau-Brunswick
1-800-561-4063

à l'extérieur du Nouveau-Brunswick

Avis aux camionneurs : limitations de poids au printemps 2011

Les limitations de poids au printemps applicables à la circulation des camions dans le sud du Nouveau-Brunswick entreront en vigueur à minuit le **dimanche 6 mars**, et le resteront jusqu'à minuit le **dimanche 15 mai**. Pour le nord de la province, les limitations de poids seront en vigueur à compter de minuit le **dimanche 13 mars**, et ce, jusqu'à minuit le **dimanche 22 mai**.

Ces dates peuvent changer selon les conditions météorologiques. Les ingénieurs régionaux peuvent fermer des routes aux camions ou imposer des limitations de poids sur des routes ou des tronçons de route à n'importe quel moment selon les conditions météorologiques.

Aux fins de l'application des limitations de poids, le nord du Nouveau-Brunswick comprend :

- le territoire englobant les comtés de Northumberland, Gloucester, Restigouche, Madawaska et Victoria;
- le tronçon de la route 108 dans le comté de York;
- le tronçon du chemin Gordon Vale et du chemin Holtville dans le comté de York;
- le tronçon du chemin Bloomfield Ridge entre le chemin Holtville et la route 625;
- le tronçon de la route 625 entre le chemin Gordon Vale et la route 8.

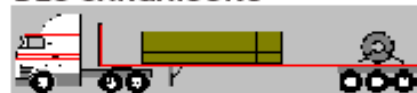
Une liste détaillée des routes visées est affichée sur le site Web du ministère : www.gnb.ca/transports.

Avis aux camionneurs : nouvelles règles relatives à l'arrimage du chargement

À compter du 1^{er} janvier 2011, tous les dispositifs d'arrimage et leurs composantes, notamment les sangles tissées, les chaînes, les câbles d'acier et les tendeurs à chaîne, devront porter une inscription précisant la charge d'utilisation du dispositif d'arrimage. Les composantes ne portant aucune mention ne seront pas retenues dans le calcul du nombre minimal de dispositifs d'arrimage requis.

<http://www.ccmta.ca/french/committees/cra/cargo/cargo.cfm>

NORME DU CCS SUR L'ARRIMAGE DES CARGAISONS



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Direction de l'application des lois sur les véhicules utilitaires du ministère de la Sécurité publique au 506-453-7472.